

**Demande visant la non-application de certaines dispositions de la
Loi sur les régimes complémentaires de retraite
à un régime regroupant exclusivement des personnes rattachées à l'employeur**

Identification du régime

Nom du régime : _____

Numéro de dossier à la Régie des rentes du Québec : _____

Numéro de dossier à l'Agence des douanes et du revenu du Canada : _____

Attestation de l'administrateur du régime

Je soussigné, _____, représentant autorisé de l'administrateur du régime identifié ci-dessus (le « Régime »), atteste au meilleur de ma connaissance que :

- 1° tous les participants au Régime sont, en date de la présente, des personnes rattachées à l'employeur au sens du paragraphe 3 de l'article 8500 du *Règlement de l'impôt sur le revenu (Codification des Règlements du Canada [1978], chapitre 945)*;
- 2° l'adhésion au Régime est facultative et limitée à des personnes rattachées à l'employeur;
- 3° seuls des travailleurs visés à l'article 1 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (la « Loi RCR ») participent au Régime et l'adhésion à celui-ci est limitée à de telles personnes;
- 4° le Régime satisfait aux conditions prévues au premier alinéa de l'article 2.1 de la Loi RCR;
- 5° tous les participants et bénéficiaires du Régime, en date de la présente, ont apposé leur signature à la section suivante;
- 6° tous les droits dus à la Régie des rentes à la date de la présente demande ont été acquittés.

Je comprends qu'aucune somme ne pourra être transférée au Régime en provenance d'un régime auquel la Loi RCR s'applique en totalité et que, si le Régime est modifié pour permettre l'adhésion de personnes autres que celles visées aux paragraphes 1° à 3° ci-dessus, il sera à nouveau assujéti à toutes les dispositions de la Loi RCR et devra être enregistré auprès de la Régie des rentes.

Date

Signature

Déclaration des participants et bénéficiaires

Je comprends que si tous les participants et bénéficiaires du régime identifié ci-dessus apposent leur signature sur la présente demande, et dès que la Régie des rentes aura radié son enregistrement, ce régime ne sera plus assujéti à la totalité de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et que, par conséquent, mes droits dans le Régime seront désormais régis principalement par les dispositions du Régime et par la *Loi sur les impôts*. Je comprends également que mes droits, de même que l'administration du Régime et son financement, ne seront plus régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et que la Régie des rentes ne pourra pas agir à l'égard du Régime et je consens à ce qu'il en soit ainsi.

